



115 Route du Vernéa
38440 MOIDIEU DÉTOURBE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
ARRÊTÉS DU MAIRE

Commune de

4 MOIDIEU-DÉTOURBE

Arrêté N°	Objet
2024-C-009	Règlement de la circulation sur RD 502 Porte des Alpes – MTP pour Enedis – FERRAND Matthieu

Le Maire de la Commune de MOIDIEU-DETOURBE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2213-2 concernant les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation ;

Vu la demande de la MTP (contact : Anne Laure au albagnier@mtp-energie.fr, conducteur des travaux : Quentin Dignonnet) pour effectuer des travaux, pour Enedis : Branchement électrique ;

Concernant les travaux de l'affaire pour le PC no 038 238 22 1 0012, au nom de FERRAND Matthieu, favorable ;

Considérant qu'il importe de faciliter l'accomplissement de ces travaux sur la RD 502, vers 7340 Porte des Alpes ;

ARRETE

Article 1^{er} - Les travaux au 7340 Porte des alpes, seront entrepris du 22 mai au 12 juin 2024, pour une durée de 10 jours ;

Article 2 – La circulation sera alternée par feux tricolores sur 3 jours durant la période ;
La chaussée sera rétrécie et le stationnement sera interdit au droit et en face du chantier, pendant la durée des travaux ;

Article 3 – Le demandeur devra se référer aux instructions délivrées par Vienne Condrieu Agglomération du Pays Viennois et du département, selon l'arrêté no 2024-30879 ;

Article 4 – Le demandeur devra laisser le passage du véhicule de ramassage des ordures ménagères le lundi matin (contact : 04.74.53.45.16.) ;

Article 5 – Le demandeur devra se référer aux horaires des bus, afin de leur laissant libre circulation (Service transport Vienn Agglo au 04.82.06.33.15. et Service Transisere au 04.74.87.93.00. et 04.76.70.83.20.) ;

Article 6 - La signalisation appropriée de restriction (à indiquer en amont) et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité du demandeur.

A charge à l'entrepreneur d'informer les riverains de la gêne occasionnée et de mettre en place la déviation appropriée, en laissant l'accès libre pour les services de secours.

Article 7 - Ampliation de cet arrêté sera transmis à Vienne Condrieu Agglomération, au Département, à la brigade de gendarmerie de Vienne Sud et à l'entreprise effectuant les travaux.

Fait à Moidieu-Détourbe, le 17 mai 2024.

Le Maire,
Christian PETREQUIN



Publiée sur le site www.moidieu-detourbe.fr le :